LES COUPONS,

OU

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES AFFAIRES GÉNÉRALES,

PAR UN SPECTATEUR PRIVILÉGIÉ

. . . . . Nimiùm vobis Romana propago
Visa potens, Superi, propria hæc si dona fuissent.
Ne, pueri, ne tanta animis assuescite bella.
Non Patriæ validas in viscera vertite vires.

. . . . . , O Dieux! si Rome eût pu jouir en paix du présent que vous lui aviez fait, elle vous auroit paru trop puissante. O mes fils! ne pensons plus au passé; cessez de déchirer les entrailles de votre Patrie, & d'employer vos forces à la détruire. Enéide, L. IV. 6.

1789.

Cour FRC 2579

MdW 4548

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO ·

LES COUPONS,

OU

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES AFFAIRES GÉNÉRALES,

PAR UN SPECTATEUR PRIVILÉGIÉ.

TOUT citoyen ne sauroit avoir le talent de bien écrire ; & dans cet ordre, ce n'est pas la surabondance des priviléges qui nuit : mais tout citoyen, quel qu'il soit, est représentant ; le style n'y fait rien. La maxime favorite de l'imposture & du despotisme, que *toute vérité n'est pas bonne à dire*, cette maxime consacrée par la corruption générale, autant que par l'indulgence sociale, reste enfin suspendue. Cacher la vérité qui pourroit être utile à son pays, dans ce moment-ci, seroit

un crime ; & nous arrivons à cette vallée de Josaphat, où chacun doit entendre son jugement.

Le temps presse plus qu'on ne croit ; il regne depuis quelque temps une agitation sourde dans les esprits, qui mérite la plus grande attention : la fermentation s'étend de jour en jour dans ce vaste creuset qu'on appelle l'Europe, & il est impossible qu'il n'arrive pas incessamment quelque esclandre dans cette partie de notre planette. Que les États Généraux se hâtent donc de donner à la France des bases solides, sur lesquelles elle puisse s'appuyer lorsque la commotion se fera sentir.

Dans l'entreprise d'un grand édifice, c'est un inconvénient bien fâcheux d'avoir à se défier de la plupart des architectes qu'on est forcé d'employer ; on doit être sûr qu'ils auront le plus grand intérêt que le bâtiment ne dure pas long temps, & l'on doit prendre garde sur-tout qu'ils ne s'occupent pas plus de la façade que des fondations.

Le plus mortel ennemi des États Généraux, c'est l'almanach royal : c'est là sur-tout qu'on trouve l'élite de ces personnages qui savent si bien qu'ils peuvent être heureux, grands & glorieux sans patrie, & qui sont convaincus qu'ils ne sont tout cela qu'en opprimant sans cesse leur patrie ; ce sont ces grands enfants qui l'ont jetée dans le précipice, & qui maintenant font leurs efforts pour écarter les mains

ſecourables qui voudroient l'en retirer. Semblables à cet homme célebre dans la bible, (heureuſement qu'ils ne ſont pas ſi forts) ils voudroient ébranler les colonnes du temple, au riſque d'être écraſés eux mêmes ſous les ruines de l'édifice. Vous les connoîtrez tous, car il ne s'en trouvera que trop dans l'aſſemblée générale ; vous les reconoîtrez au frémiſſement qui s'empare d'eux, quand on les menace de toucher aux anciennes formes ; c'eſt leur *Palladium*, c'eſt par l'aſſiſtance de cette vieille idole qu'ils ſe flattent encore de mettre obſtacle à cet ordre conſtitutionnel qui va les dégrader. Ils ne ceſſent de crier que la Nation n'a pas beſoin d'être régénérée, qu'il y a eu de tout temps une conſtitution, & qu'il ne s'agit que de la mettre en vigueur. Ils reſſemblent à ce fermier-général, qui diſoit dans une aſſemblée de corps : mais, Meſſieurs, pourquoi innover ? ne ſommes nous pas bien? Il faut bien ſe garder de diſcuter avec eux ; ce ſont des *habitudinaires* d'autorité, qui ne vivent que d'anciens errements, & la liberté conſtitutionnelle ſeroit leur ſervitude. La raiſon d'aujourd'hui leur paroît une démence, & ils regardent la confiance réciproque, & ſans exemple, qui ſe trouve actuellement entre le Souverain & ſon peuple, comme une rebellion à leur autorité. Dévoués de tout temps, par goût & par principes, aux Miniſtres les plus pervers, dans ce moment-ci

ils acheteroient la famine au poids de l'or (1). Ils ſe plaiſent à répandre que ç'en eſt fait de la Monarchie, voyant arriver le moment où le privilege qu'ils avoient de ſe la diviſer va leur être ravi. Aux approches de l'aſſemblée générale, ils ont cru entendre une voix terrible, qui leur crioit : » C'eſt » toi Paris qui es le chef du Royaume, » mais un chefs trop capricieux & trop gros; » tu as beſoin d'une ſaignée pour te guérir, & » pour délivrer tout l'état de ta frénéſie (2) » Il eſt temps, MM. des Etats, de détromper ces enfants gâtés du préjugé & de l'opinion,

(1) Depuis une quinzaine d'années, ils ſe ſont mis à travailler ſur les révoltes. Ils les ont perfectionnées à un tel point qu'ils peuvent les annoncer quinze jours avant la repréſentation, tout comme les pieces nouvelles. Les amateurs s'en ſervirent dans le temps pour renverſer l'ineſtimable Turgot. Sous le miniſtere du cardinal de Lom.... ils ſe contenterent d'en faire une parade; & le gouvernement ne parut pas en prendre un grand ombrage. Encouragés par tant de ſuccès, ils avoient entrepris, en dernier lieu, de ſoulever tout le royaume, principalement la capitale, leurs meſures étoient aſſez bien priſes pour donner une piece à grande décoration; mais le gouvernement eſt ſorti tout à coup de ſa léthargie, & les a un peu étonnés. Sous le regne du cardinal de Richelieu, les rebellions étoient aſſez fréquentes pour des raiſons qui ne nous ſont pas inconnues. Le miniſtre ne s'amuſoit point à annoncer qu'on ſeroit étonné, quand on apprendroit quels étoient les auteurs de ces rebellions : on en faiſoit la recherche, & une fois découverts, ils étoient punis ſans diſtinction de rang.

(2) Paroles d'Henri III.

qui ont cru jusqu'à présent que la dignité de l'homme étoit toute concentrée dans leur association ; ce monopole est trop humiliant pour la commune. Soyez unis, ayez une volonté droite, & un caractere ferme, & vous pourrez être fiers à votre tour, sans manquer aux égards que les loix sociales accordent en tout pays aux personnes distinguées par leur place, par leur mérite, & même par leurs titres. Il faut être juste, si l'on veut être fort. Vous devez vous attendre que tous ces mal-intentionnés, ces antinationaux que nous avons appellés *habitutinaires* d'autorité, vont soutenir le siege en gens désespérés, qu'ils vont mettre en œuvre jusqu'aux plus fades plaisanteries, contre les membres de l'assemblée. Ils disent déjà en parlant de constitution, qu'on a formé l'entreprise de faire une perruque avec les cheveux de Charles-le-Chauve ; ils ne craignent pas de remuer les cendres de ce malheureux Prince, indignement déposé sans être entendu, & ses sujets délivrés du serment de fidélité, par les évêques de son temps, assemblés au château d'Attigni. Les historiens remarquent que son regne, qui fut celui des évêques, fut l'époque de la décadence de la maison Carlovingienne.

Il est vrai qu'à l'empressement que chacun a montré pour être élu, on seroit tenté de croire que la plupart ne se doutent pas seulement de la corvée à laquelle ils sont appellés. Il est certain aussi qu'il n'est pas dans l'hu-

manité qu'une assemblée nationale puisse être composée précisément comme la raison & la chose publique le demanderoient. Les gens sages pour l'ordinaire ne sont pas multitude ; ils aiment le repos, ils sont timides ou modestes, ils ont étudié les hommes, & ne se plaisent pas trop à traiter avec eux ; ils les plaignent, & se tiennent à l'écart : quand même l'amour de leur pays les pousseroit dans la lice, quelles armes auroient-ils à opposer à la puissance, aux richesses & aux ruses de l'intrigue ? De là vient que quand il sort quelque chose de grand de toutes ces assemblées extraordinaires, les observateurs sont accoutumés à le ranger dans l'ordre du merveilleux.

Quoi qu'il en soit de la maniere dont celle-ci aura été formée, les représentants ne doivent pas perdre de vue un seul instant, qu'ils sont appellés pour créer une patrie à la nation Françoise, qui en vérité en vaut la peine. Leur destinée est originale au continent, & l'on peut dire premiere en son espece, nuls Etats Généraux précédents ne s'étant jamais occupés des droits primitifs de l'homme, & n'ayant jamais eu un Roi citoyen à leur tête.

Il est bien vrai qu'aux Etats de 1506, Louis XII fut proclamé pere du peuple dans l'assemblée ; mais le Monarque & les sujets se livrerent à une scene réciproque d'attendrissement, la nation ne pensa qu'à le remercier du bonheur dont il la faisoit jouir,

elle oublia qu'il étoit mortel. Près de trois ſiecles s'étoient écoulés depuis le regne attendriſſant de ce bon Roi, ce beau royaume ne formant jamais qu'un *ramaſſis* d'hommes étrangers à tout ſentiment patriotique, lorſque la France a vu renaître ce pere du peuple dans la perſonne de Louis XVI. Sa bonté, ſon équité, ſon amour pour la juſtice, les lumieres d'un frere véritablement François, & enfin la malice des circonſtances, lui ont appris qu'il falloit néceſſairement de nouvelles formes à ſon pays, pour contenir les opprimants & les opprimés. Aux termes où nous en ſommes avec nos voiſins & avec nous-mêmes, il n'eſt pas queſtion ſeulement de vaines doléances, de réglements ſans exécution, de remedes momentanés; il faut couper la racine du mal; il faut à la nation un contrat ſocial, ſous toutes les garanties qu'il ſera poſſible à la prudence humaine d'imaginer. Il ne ſauroit y avoir de précaution de trop à cet égard, & c'eſt ici le moment de rappeller à la nation les dernieres paroles d'un Normand: « Mon fils, fais en ſorte que tout le » monde ſe fie à toi, mais toi ne te fie à » perſonne. » La garantie fondamentale qui doit être regardée comme une eſpece de chartre éternelle, ne peut ſe trouver que dans les provinces réduites toutes en pays d'états, avec le plus d'uniformité qu'il ſera poſſible, & dans la perception des contributions attribuées irrévocablement à la nation.

La plus profonde abſurdité dans laquelle elle pourroit tomber, ce ſeroit de ſe charger de la dette nationale, ſans être chargée de la perception ; jamais elle ne pourra ſavoir ce qu'elle peut & ce qu'elle doit payer, ſi elle n'eſt pas maîtreſſe de la perception : celui qui perçoit ſe rendra infailliblement maître de l'impôt.

Ce ne ſeront pas les bons réglements qui ſeront difficiles à faire ; le fort de l'attention doit porter ſur la ſolidité de la caution, & ſur l'efficacité de l'obſervance. Toute la magie de la conſtitution doit ſe trouver dans cet article : s'il eſt manqué, on peut aſſurer qu'en moins de quatre mois, après la tenue de l'aſſemblée générale, la nation ne ſera pas plus avancée que ſi ſes députés avoient paſſé leur temps à étriller un cheval de bronze, & nous aurons de plus les troubles & les diviſions, les haines & les vengeances.

Sous le Roi Jean, les Etats Généraux établirent une capitation générale ſur tous les ſujets, ſans excepter même les princes & les prélats, cette impoſition devoit être proportionnée aux biens, préciſément comme aujourd'hui ; elle fut éludée. Aux fameux états de Tours, & au commencement du regne de Charles VIII, il fut unanimement arrêté que les états ſeroient raſſemblés deux ans après ; ils ne le furent pas, quoiqu'ils n'euſſent accordé la contribution que pour deux ans, & ſous la condition expreſſe qu'on fixeroit juſ-

qu'au lieu de la future assemblée. Il faut dire la vérité, on se moqua d'eux. Ceci mérite un peu l'attention de la France actuelle ; qu'elle y prenne bien garde, jamais il ne se présentera pour elle une occasion plus prospere ; jamais la nation n'aura une plus grande *masse* de volontés. Quel moment ! douze cents François, l'élite présumée de la nation, qui vont prononcer sur les destinées de leurs contemporains, & sur celle de leur postérité ! quelle époque mémorable, amenée par la folie & par le désordre ! Mais si ce même désordre, si cette même folie parviennent à établir encore leur empire dans cette auguste assemblée, c'en est fait à jamais de cette belle contrée. Seroit-il possible que la patrie eût pu nourrir dans son sein des enfants assez dénaturés pour trahir une si belle circonstance ? Puisse le nom de ces intrus, si malheureusement il s'en trouve, être dévoué au fléau de l'exécration publique, jusqu'aux races les plus reculées : délaissés au milieu des leurs, qu'ils puissent traîner des jours d'angoisse dans la débauche, & le libertinage de leur intérêt particulier.

Messieurs de la commune, si vous n'êtes pas joués par des privilégiés, si leur offre de payer proportionnellement sont sinceres ; s'ils ne comptent pas sur la division, & peut-être sur la dissolution des états, au risque des événements les plus désastrueux pour eux-mêmes ; s'ils n'espérent point de pouvoir éluder leurs

offres après la tenue, ainſi qu'ils l'ont fait par le paſſé ; en un mot, s'ils agiſſent loyalement, on peut vous garantir qu'ils ſeront plus ardents promoteurs que vous ne pourriez l'être de cette conſtitution nationale que vous ſollicitez. Une fois convaincus de la néceſſité de payer comme vous, il faut qu'ils le ſoient de la néceſſité d'arrêter le pouvoir qui ne manqueroit pas dans la ſuite de les faire payer arbitrairement. Il ne faut pas s'imaginer qu'ils ſoient fous : prenez y bien garde, ſi vous voyez que le plus grand nombre des privilégiés s'oppoſent à un contrat ſocial bien garanti, tenez vous pour aſſurés qu'il vous jouent, & qu'ils ne cherchent qu'à vous amuſer tout le temps de l'aſſemblée, & à vous mettre encore ſur le dos le fardeau de la dette nationale. Quelques offres, quelques promeſſes qu'ils vous faſſent, s'ils ne ſont pas les premiers à travailler aux baſes de la conſtitution la plus ſolide, ſouvenez-vous que cette aſſemblée ſolemnelle, cette opinion publique tant vantée, & ce beau ſiecle de lumieres, ne ſerviront qu'à parer leur nouveau triomphe.

On s'eſt enthouſiaſmé, & avec raiſon, ſur la démarche patriotique du premier prince du ſang ; on a vu que c'étoit le réſultat d'un eſprit juſte & conſéquent ; ſon raiſonnement a été tout ſimple : je ſuis prince du ſang ; je ſuis le plus grand propriétaire du royaume, il eſt clair que j'aimerois autant ne point payer deux cents mille écus par an ; mais puiſqu'il

faut faire ce sacrifice à la nation, je veux du moins tâcher de devenir grand seigneur. Or, je ne serai jamais qu'un esclave décoré, tant que je n'aurai point la certitude de coucher dans mon palais, tant qu'un ministre qui, le plus souvent, ne sera qu'un misérable à mes yeux, aura cependant le crédit de me faire exiler, pour me réduire ensuite à l'humiliation de négocier avec lui, peut-être avec son subalterne ou avec son complaisant. Jusqu'à ce jour, les entreprises m'ont sauvé de l'ennui, ce triste, mais fidele compagnon des princes. Je ne serois pas fâché maintenant de m'amuser un peu à m'immortaliser. La nation Françoise, presque tombée en décrépitude, paroît vouloir prendre de l'énergie; mon nom lui fut toujours cher. Si j'allois lui aider à se restaurer, non en ma qualité de prince, mais en celle de citoyen, cette nouveauté pourroit être piquante. Mon bibliothécaire prétend que, depuis le temps des Druides jusqu'à nous, on n'a pas cessé d'éprouver la somme de maux que la nation étoit capable de porter; il seroit encore temps d'éprouver quelle somme de biens elle est capable de produire. Essayons, ne fût ce que par curiosité; l'expérience sera peut être jolie.

Le prince est observateur; il n'aura pas manqué de se dire : j'ai toutes les données possibles, pour être bien assuré qu'il n'y a de véritablement grands seigneurs qu'en An-

gleterre (1); que c'eſt là ſeulement; que la nobleſſe a des droits, au lieu de prétentions. Je ſais de plus que, dans ce pays de liberté, c'eſt la nobleſſe qui occupe les places & les principales dignités, & que le Roi a le ſingulier avantage d'être tout-puiſſant, ſans avoir l'embarras d'être abſolu. Voilà, ſans doute, le raiſonnement qu'il a dû faire, en ſuppoſant toujours la ſincérité de l'abandon des deux cents mille écus. Il n'eſt pas de privilégié dans le royaume, s'il a du ſens, qui ne doive raiſonner de même.

Le prince patriote dont nous venons de parler, n'eſt pas le ſeul qui a mérité de la nation. Les communes ont les plus grandes obligations à ceux des ordres du clergé & de la nobleſſe, qui ont penſé qu'il ſeroit plus beau de ſe montrer bon François, que de batailler pour de prétendus privileges qui diſparoiſſent toujours aux yeux de la raiſon. Ils ont eu le bon eſprit de ſentir qu'il ne pouvoit y avoir de nobles véritablement libres, que dans les pays où regne une conſtitution ſtable & permanente. L'hiſtoire à célébré les barons du regne de Jean-Sans-Terre, qui, plus aviſés que par-tout ailleurs, ſe déclarerent les protecteurs de la commune, & devinrent les

(1) Il n'y a tout au plus de grands ſeigneurs en France que les premiers préſidents, les préſidents à mortier, les procureurs-généraux & les intendants.

anges tutélaires de leur patrie. Sans remonter si haut, n'avons-nous pas vu, de nos jours, cette brave nobleſſe Françoiſe paſſer les mers à l'envi, pour aller au ſecours de l'étendart de la liberté ? Qui oſeroit leur conteſter une bonne part, ſinon dans le profit, du moins dans le ſuccès ? & cette même nobleſſe feroit moins aujourd'hui pour ſon pays, qu'elle n'a fait, il y a dix ans, pour une terre étrangere ? C'eſt impoſſible ; elle a trop de lumieres, elle eſt trop généreuſe, elle aime trop à ſe ſignaler ; elle n'ignore point que les graces ne pourront jamais tomber que ſur ceux qui entourent le Monarque, & qu'il ne ſauroit être entouré que de ſa nobleſſe ; elle ſera toujours la premiere à jouir de la gloire, des diſtinctions & de la proſpérité de la nation ; ce qui eſt un peu plus noble, que de profiter des profuſions & des déſordres d'un miniſtere inſenſé ou ſtupide, mais toujours orageux, qui ne ſait que diſgracier, exiler ou enfermer, au gré de ſes caprices.

On aſſure que le haut Clergé ſe prépare à déployer les plus fortes oppoſitions. Si cela arrive, on pourra croire que ce corps chancelant aura été conſeillé par ſon orgueil, plutôt que par ſes véritables intérêts. MM. du clergé, écoutez un petit compagnon qui n'a aucun intérêt de vous aimer ni de vous haïr, mais qui pourroit bien avoir réfléchi plus que vous, ſur la poſture où vous vous trouvez. Il n'eſt point de voyant dans le conſeil, qui ne

ſoit perſuadé qu'en moins de cinquante ans vous ſerez penſionnés. En parlant de dette nationale, un Anglois diſoit en dernier lieu, & en bonne compagnie, que la France avoit une reſſource qui manquoit aux Anglois, parce qu'ils l'ont uſée : *les biens du clergé.* Le jour que le gouvernement voudra prendre cette poire pour la ſoif, il y auroit à parier que le clergé ſe trouveroit fort heureux de pouvoir ſe mettre à couvert ſous une bonne conſtitution nationale. Dans la conſtitution actuelle, le jour où il ſe trouvera dans un petit village, qu'on appelle Verſailles, deux hommes d'une volonté ferme & d'un caractere réſolu ; ce jour-là, le clegé ſera réduit, & ces deux hommes, que nous appellerons le Roi & ſon miniſtre, ſe ſerviront du parlement contre le clergé, ainſi qu'on l'a déjà fait contre les Jéſuites. On ne ſauroit en donner d'exemple plus frappant que ce qui ſe paſſe actuellement dans les états de l'empereur. Donc, il y aura un grand *déficit* de cervelle dans l'ordre du clergé, s'il ne fait pas tous ſes efforts pour avoir un contrat conſtitutionnel & bien national. Ce n'eſt pas tout : le gaſpillage de Verſailes & la corruption générale ſont les plus cruels ennemis du clergé ; le gouffre engloutiroit non-ſeulement les biens de cet ordre, mais encore les revenus de toute l'Europe, qu'en moins de dix ans il ſeroit à ſec. Or ; ces deux fléaux ne ſauroient être réprimés que par une bonne conſtitution ;

donc

donc le clergé tomberoit en démence, s'il alloit s'y oppoſer, & on ne manqueroit pas de lui appliquer les paroles d'Iſaïe : *C'eſt vous qui avez préparé le verjus ; vous en aurez les dents agacées.* » Diſons tout, mais de ſang-froid & ſans colere : c'eſt pour la patrie que nous diſcutons. Le haut clergé eſt mal voulu du corps de la nation ; en tout il affecte trop de faire bande à part ; ſes grandes richeſſes & l'uſage qu'il en fait, ſont un ſcandale public, & leurs dettes y mettent le comble ; ils ne ſait jamais garder de juſte milieu : il eſt avare, ou diſſipateur. Les deux tiers & demi, ſortis du Périgord, de la Gaſcogne, du Dauphiné, de la Bretagne, ou de toute autre province, n'avoient pas vingt-cinq louis de rente de leur patrimoine. Devenus évêques, ils ſe trouvent ſurpris de cette grande fortune, & ils en contractent l'arrogance des gens parvenus ſubitement. S'ils paroiſſent aux États Généraux avec des diſpoſitions dominantes, ils acheveront d'indiſpoſer la nation ; & ils ſe trouveront enveloppés d'ennemis d'autant plus aigris, que le haut clergé n'a jamais été avare de mépris envers eux.

Meſſeurs, avez-vous ſongé quelquefois que, dans la nation gallicane, il y a actuellement preſqu'autant d'imprimeurs que de pâtiſſiers ; que ces braves gens nous apprennent fort bien que, dans les ſix premiers ſiecles, les dîmes ne furent jamais données

à l'égliſe, & qu'on ne donnoit aux miniſtres des autels, que des offrandes & des oblations ; que, du temps de Conſtantin, on leur accorda des domaines ; mais nulle part il n'eſt fait mention des dîmes ; qu'elles ne furent d'abord qu'une impoſition volontaire ? Saint-Auguſtin la recommande comme une œuvre de charité ; le concile de Tours la propoſe à tous les François ſous la même idée ; & enfin, le ſecond de Mâcon en fit une obligation. Ces braves gens nous apprennent que la Nation ne fut nullement conſultée ; & ſi le Roi de France n'a pas le droit de faire paſſer un impôt ſans le conſentement de la Nation, une aſſemblée de prêtres, ſujets de ce Roi, l'aura ſans doute bien moins. Cet impôt eſt ſi injuſtement départi, que les citadins dont la fortune eſt en contrats, dans le commerce ou dans leur porte-feuille, en ſont tout-à-fait exempts ; qu'il tombe dans toute ſa rigueur ſur les malheureux habitants de la campagne, ſur cette claſſe laborieuſe & productive ; il eſt plus déſaſtreux pour eux que la gabelle. Tel canton fertile du Languedoc, ou de la Gaſcogne, paie au moins autant pour la dîme, que pour les impoſitions Royales, & la claſſe agricole ne ſe relevera jamais, & reſtera conſtamment languiſſante, tant qu'il lui faudra prendre ſur ſon néceſſaire, pour alimenter deux ſouverains auſſi chers que la Royauté & le clergé. Vénérables paſteurs,

pontifes de charité, convenez que c'eſt une cruelle deſtinée que celle des gens de la campagne : condamnés au travail le plus pénible & le plus ingrat, toujours en crainte ſur l'inclémence des ſaiſons, pour ſurcroît de calamité, il n'eſt point de claſſe de citoyens qui ne ſe croie porteur du droit de les dévorer ; triſtes & machinalement penſifs, ils voient arriver, tous les ans, un gros décimateur, un moine vermeil, qui arrache ſans quartier la dixieme livre du pain des mains de leur malheureuſe progéniture, parce que les peres de Mâcon l'ont ordonné ainſi. Que n'ordonnerent-ils du moins que cet eſcamotage, revêtu depuis du titre de preſcription, ne tourneroit qu'au profit des miniſtres néceſſaires au culte reçu ? Quarante mille curés, dévoués aux tribulations & aux ſollicitudes du miniſtere, ont moins de revenus à eux tous, que vingt mille individus de toute robe & de toute couleur, qui ont renoncé à l'état pour l'égliſe, & qui ne ſont d'aucune utilité à l'égliſe ; ils reſſemblent à ce colytée du Levant, eſpece de baguenaudier, qui ne rapporte ni fleur ni fruit. Qu'on les laiſſe jouir paiſiblement, car il ne faut rien déchirer tant qu'on pourra, mais qu'on ne leur donne point de ſucceſſeur ; que les évêques, dont plus de moitié ſe diſpenſent de la réſidence, ſoient réduits inſenſiblement, & à meſure qu'ils mourront, au nombre de ſoixante & douze ; qu'on leur aſſigne, de la maniere la plus conſtitutionnelle,

cinquante ou ſoixante mille livres à chacun : la contribution payée par tête de diocéſain, ne paſſeroit pas quatre ſous, une fois payés, pour chaque individu ; la population de la France étant évaluée à vingt-trois millions d'habitans. On réduiroit de même les chanoines de la cathédrale à moitié ; ils ſeroient tous du dioceſe, tous gentilshommes, & tous ſeroient grands vicaires de l'évêque, ſeul moyen de rendre les chanoines utiles à quelque choſe. Ils ne chanteroient l'office que les jours de fêtes. On établiroit trois diſtricts dans chaque dioceſe, pareils à celui de Pontoiſe. Les trois ſujets chargés d'y veiller, ſeroient pris parmi les chanoines, mais au coucours ; ils feroient là leur noviciat d'évêque, & à la vacance du ſiege, leur nom ſeroit envoyé au Roi, qui en nommeroit un. Qu'importeroit à Sa Majeſté de nommer ſur la préſentation du dioceſe, ou ſur celle du miniſtre de la feuille ? ce ſeroit une maniere de rendre aux fideles, ſans nul embarras, ce droit d'élection, fondé ſur toutes les anciennes conſtitutions, & qui fut, de tout temps, ſi cher à la France. Il eſt certain que ce projet reſſemblera d'abord à l'idée creuſe d'un échappé de Charenton ; mais on peut défier tous les économiſtes de l'univers d'aller au ſecours de l'agriculture, de cette grande manufacture, mere de toutes les autres, d'une maniere plus efficace. Quelle différence pour un agriculteur, pour ces gros laboureurs, qui ſe trouvent en ſi grand nombre dans les provinces éloignées de la capi-

tale ? Leurs familles ſont compoſées de dix à douze perſonnes, en y comprenant les ſujets employés à l'exploitation de leur petit patrimoine : tel qui paie pour la dîme la valeur de ſix, huit, dix ou douze louis, en ſeroit quitte pour un petit écu, au grand profit de l'agriculture, & par contre-coup à celui de l'état.

Les évêques s'accoutumeroient à réſider ; ils deviendroient citoyens ; en un mot, ils reprendroient la véritable dignité dont cet ordre reſpectable eſt ſuſceptible. Ils ſeroient évêques de l'égliſe Gallicane, au lieu qu'ils ne ſont que des évêques de cour, des ſpéculateurs d'affaires & de bénéfices. C'eſt une belle & bien ſuperbe magiſtrature, que celle d'un évêque fidele à ſon état ! & il faut convenir qu'il n'eſt pas de plus bel empire que celui d'un prélat affable, réſidant dans ſon dioceſe ; on peut en appeller à ceux qui ont le bon goût de ſoigner leur conſcience & de ſe livrer à cette douce royauté. Car il ne faut pas s'imaginer qu'ils ayent tous renoncé aux bons principes ; il s'en faut bien : le Gévaudan conſerve encore le ſouvenir d'un Choiſeul, évêque de Mende : la mémoire d'un Armand de Caſtries, d'un Dominique de la Rochefoucault, ſera toujours chere au pays d'Albigeois : le Languedoc parle encore avec attendriſſement du bon & de l'aimable Crillon ; & le dernier évêque de Nîmes, Bec-de-Lievre, a été regretté des proteſtans comme des ca-

tholiques de ſon dioceſe. Les évêques ſont ſi déplacés à Paris & à Verſailles, ils ſeroient en ſi belle poſture dans leur dioceſe, qu'en vérité il faut qu'ils manquent de goût pour n'y point réſider !

MM. des communes, quoi qu'il en ſoit, ralliez-vous toujours, non-ſeulement à Louis XVI, mais au Roi, comme à votre chef unique & protecteur naturel ; & n'oubliez jamais que le deſpotiſme le plus redoutable pour vous, c'eſt le deſpotiſme légal & ariſtocratique. Vous ſerez toujours loin du deſpotiſme royal : le deſpotiſme légal vous preſſeroit dans tous les détails de votre vie. Le deſpotiſme royal peut n'être que momentané ; le deſpotiſme ariſtocratique prend toujours de nouvelles forces avec le temps, & vous opprime ſous prétexte de vous ſécourir ; il vous opprime à l'abri des loix. Ne vous montrez pas ſi ſéveres ſur la prérogative royale, & ſongez que vous devez ôter au Roi toute tentation de venir dans la ſuite attaquer cette conſtitution qui peut ſeule le ſauver des entrepriſes momentanées des mal-intentionnés. Soyez sûrs que leurs vues ſont plus vaſtes qu'on ne penſe, & tant pis pour ceux qui ne voient pas la reſſemblance de ce qui ſe paſſe à Stockolm, avec ce qui ſe paſſe actuellement à Paris. Evitez tout déſordre ; ce ſeroit fournir des armes aux mal-intentionnés ; ſouvenez-vous que ce n'eſt qu'à la faveur des troubles qu'ils ſont parvenus de tout temps à

conſolider leurs prétentions : ils ne manqueront pas de vous en fournir l'occaſion ; fuyez-la comme le feu ; oppoſez la raiſon à l'orgueil. Voulez-vous les déconcerter à coup-sûr ? Montrez une réſiſtance froide, conſtante & uniforme. Vous tenez une circonſtance créatrice, mais ce n'eſt que par un fil ; ſi l'efferveſcence s'en mêloit, vous la verriez ſe diſſiper comme un ſouffle. On ſent bien que vous êtes dans une eſpece de carnaval depuis près de dix-huit mois, & qu'il n'y a pas eu d'homme en place, à qui vous n'ayez été dire ſous le nez : *Je te connois, beau maſque* ; mais ſongez que vous ne tenez rien encore, & que ſi malheureuſement vous veniez à manquer votre coup, vous ſeriez pires qu'en Pologne, où depuis long-temps la bourgeoiſie a perdu le droit d'envoyer des députés à la Diete, & où le plus grand nombre de payſans eſt encore actuellement ſerf, & le Roi ſans pouvoir ni autorité. Comment pardonneroit-on aux bœufs d'avoir témoigné qu'ils s'appercevoient qu'ils avoient des cornes ? Ils appeſantiroient le joug, & ne manqueroient point de vous dire, comme à M. de Pourceaugnac : « Nous ſavons » mieux que vous comment vous vous portez, & nous ſommes Médecins qui voyons » clair votre conſtitution ». Et puis il vous détacheroient leurs mataſſins qui viendroient encore chanter à vos oreilles : « Piglia lo ſu ſignor » Mon ſu, Piglia lo ſu quæſto ſerviziale ».

Traitez dans le plus grand détail & avec les plus grandes précautions l'article des régences & des minorités. Ce fut-là de tous temps le triomphe des privileges ariſtocratiques, qui gâtent tout dans notre monarchie. Cet article vous importe beaucoup plus que vous ne pourriez penſer; il eſt de la plus grande importance, non-ſeulement pour votre repos, mais pour celui de votre poſtérité; ſongez que dans les ſeuls neuf derniers regnes, il y en a eu cinq preſque tous marqués par des diſcordes inteſtines qui ſemerent la déſolation dans toute la France. On ne penſe pas que les députés puiſſent regarder les troubles comme paſſés de mode : partant qu'ils faiſent une bonne loi ſur cet objet, bien préciſe, bien claire, bien fondamentale, & ſur-tout bien garantie. La branche régnante doit vous ſoutenir à cet égard : elle y a autant d'intérêt que vous.

L'accident funeſte arrivé de nos jours au Roi d'Angleterre, eſt à la vérité beaucoup plus rare que les minorités; mais l'exemple de notre infortuné Charles VI, les malheurs ſans nombre que nos peres eurent à ſouffrir ſous ce regne déſaſtreux, ſont plus que ſuffiſants pour inviter les députés à donner un moment d'attention à un événement dont la triſte poſſibilité ne ſe trouve que trop dans la fragilité humaine. On peut aller plus loin : elle ſe trouve, cette poſſibilité dans la perverſité des hommes; les intrigants par état,

les courtisans de nos contrées sont si habiles au jeu, ils savent si bien lier leur partie, qu'ils seroient capables dans certaines circonstances de faire passer pour imbécile le Prince qui auroit le sens le plus droit. Il est donc important pour la nation de savoir ce que deviendroit le pouvoir en pareil cas ; il est important pour elle de le fixer d'une maniere fondamentale & toujours bien garantie. On ne sauroit trop prendre de précaution contre l'anarchie, dans un pays qu'on a fait fourmiller de nobles.

Les torts du gouvernement, les abus des puissances intermédiaires, & l'ascendant qu'on a laissé prendre aux intérêts particuliers, ont jeté la nation dans l'anarchie. Elle est assemblée par le moyen de ses députés, pour tirer le Royaume de cette position, la plus funeste de toutes. Si la puissance de la nation assemblée de concert avec son chef, doit s'étendre partout, si elle doit pénétrer le Royaume, comme la puissance céleste pénétre l'univers, si tout autre pouvoir doit se taire devant elle ; il est temps de la développer, cette puissance, dans toute sa plénitude : plus les mal-intentionnés s'appliqueront à jeter le ridicule, & à verser le mépris sur cette auguste assemblée, plus elle est intéressée à arrêter de la maniere la plus solemnelle & la plus fondamentale ; 1°. que tout particulier, tout corps qui protesteroit auprès de quelque puissance intermédiaire que ce soit, sur ce qui pourroit être arrêté aux Etats Généraux, seront regardés comme

rebelles à la nation. 2°. Que la prétention de ſupériorité qu'on a voulu attribuer à certains corps intermédiaires ſur les Etats-Généraux, ſera regardée comme abſurde, riſible, & cependant contraire à l'autorité royale, & aux droits de la nation. 3°. Qu'aucun corps intermédiaire n'aura le droit de ſe mêler des affaires traitées aux Etats-Généraux, moins encore de proteſter ou de recevoir des proteſtations contre ce qui ſeroit arrêté à l'aſſemblée. 4°. Que ce ſeroit un attentat contre la nation, ſi un corps intermédiaire quelconque oſoit caſſer & annuller après la tenue, ce qui auroit été arrêté aux Etats-Généraux : que la nation y prenne bien garde, on ſeroit bien capable de lui faire aſſuyer cet affront.

Celui qui entreprendroit dans ce moment-ci, de plaider en faveur des lettres de cachet, devroit s'attendre à coup sûr que ſa doctrine paroîtroit fort étrange : on ſe contentera donc d'avancer que les communes commettroient une imprudence capitale, ſi elles alloient ſolliciter l'abolition des lettres de cachet avant d'avoir la certitude d'une conſtitution avec toutes ſes garanties. Quelles ſe ſouviennent & qu'elles n'oublient jamais que les lettres de cachet ſont la ſeule arme de la royauté contre les entrepriſes des ariſtocrates. Une fois que les habitudinaires d'autorité s'en trouveroient débarraſſés, on les verroit bien vîte les maîtres du logis. Il eſt bien entendu qu'un contrat ſocial, une conſtitution ſage & mo-

dérée, ne ſauroit s'allier avec des lettres de cachet ; mais on voudroit bien conſerver les anciennes formes, & n'abolir que les lettres, c'eſt-à-dire accroître l'autorité d'un côté, & de l'autre anéantir celle du Roi. Il n'y a pas de milieu : tant que les puiſſances intermédiaires ſeront conſtituées comme elles le ſont en France, le Roi ne ſauroit garantir ſon autorité que par une conſtitution nationale, qui n'exiſte pas encore, il s'en faut bien, ou par des lettres de cachet. Voici une aſſertion qui paroîtra bien plus étrange : on pourroit défier le Roi de France, eût-il quatre fois plus de puiſſance qu'il n'en a, de jamais parvenir à faire faire le procès à ſon parlement, quand même ce corps ſe mettroit en état de rebellion. Cette ſuppoſition ne peut avoir rien d'offenſant, tant elle ſe trouve en oppoſition avec les principes de fidélité que ce corps a toujours profeſſés ! Elle prouve ſeulement que la prérogative royale doit avoir une défenſe toute prête au beſoin ; & tel qui ne craint pas de l'affermir, ne croira jamais avoir la reſpiration libre, tant qu'il aura à redouter, ou le deſpotiſme royal ou le deſpotiſme légal. Point de ſalut hors d'une bonne conſtitution. Point de ſalut, ni pour la nobleſſe, ni pour le clergé, ni pour le tiers, ni pour le Roi, ni pour les mal-intentionnés. Quand les Romains eurent attiré dans la capitale tout l'argent de l'univers, ils ſe livrerent à toutes les ſottiſes & à toutes les platitudes du luxe & de la débauche ; ils tomberent dans l'anarchie, & ſe

battirent entr'eux à qui attraperoit le plus de cet argent, & à qui en donneroit le moins. Les plus intéreſſés au gaſpillage de la république ſe partagerent en différents partis ; ils mirent tout en œuvre pour exciter des troubles ; ils ſe ſervirent de leur argent & de leurs ſubalternes pour ſéduire la multitude ; ſous l'appât du gain ils parvinrent à l'égarer au point de lui faire piller & ſaccager les maiſons des particuliers. Les fauteurs de tous ces déſordres étoient connus, chacun les déſignoit, l'indignation des citoyens étoit générale, on les regardoit comme des traîtres à leur patrie, ennemis plus dangereux, du moins plus malintentionnés que les Daces, les Garamantes, & que tous les peuples de l'Afrique ; mais la corruption & l'argent étoient plus forts que les loix. Si les Romains avoient eu à cette époque un corps revêtu de tous ſes droits & de tout le pouvoir de la République, ce corps auroit développé la plénitude de ſa puiſſance ; les rebelles & les traîtres à leur patrie auroient été démaſqués, & les Romains n'auroient pas été affligés par cette guerre ſociale, qui ſuivit de près les déſordres de la multitude ; en un mot la République ne ſeroit pas tombée dans les horreurs de ces guerres civiles qui la détruiſirent de fond en comble. Il ne manqua pas alors de citoyens d'un eſprit calme & déſintéreſſé qui les avertirent de l'orage qui ſe formoit, ou plutôt du danger qui les menaçoit ; mais les paſſions ne ſavent ni écouter ni raiſonner ; & les hommes en

général ont l'ame ſi petite, ſi étroite, qu'ils aiment mieux ſoigner leur orgueil que le repos public; on n'a jamais fini avec eux; ſans ceſſe il vous font paſſer de la pitié à la colere.

Les deux articles qui doivent principalement occuper les États Généraux, ſont la dette nationale, & la nouvelle & indiſpenſable conſtitution qu'on donnera aux tribunaux ſupérieurs: le premier importe grandement à toute la Nation; l'autre regarde ſinguliérement le Tiers-État. Les parlements ont arrêté entr'eux qu'on feroit des preuves à l'avenir pour être reçu dans leurs corps; cette démarche annonce qu'ils ne veulent avoir rien de commun avec le tiers état. Depuis cet arrêté, on a vu éclater dans tout le Royaume une grande diviſion entre les privilégiés & le tiers-état. A préſent, Meſſieurs des communes, écoutez; ceci vous regarde, écoutez & tremblez. Vous êtes en grande diviſion avec les privilégiés, & une claſſe formidable de ces privilégiés tient en ſon pouvoir vos biens, votre vie, votre honneur & votre repos, & celui de tous les vôtres; elle tient tout cela ſous l'autorité des loix qu'elle a le droit d'interpréter; elle n'eſt reſponſable d'aucun de ſes jugements, ſauf à caſſer l'arrêt, & à réhabiliter la mémoire, s'il ſe trouve que le pendu étoit innocent. Ecoutez toujours. Dans la partie qui intéreſſe le plus la ſûreté des citoyens, en matiere criminelle tout eſt caché, les interrogatoires, les informations, la con-

frontation, le récolement, les concluſions de la partie publique, c'eſt l'uſage comme au tribunal redoutable de l'inquiſition..... & vous ne réclameriez pas de toutes vos forces contre un aſſerviſſement qui vous met de niveau avec les payſans de la Pologne? Si le parlement eſt maintenant dans ſa conſtitution actuelle, il n'exiſtera point dans toute la plaine du Cap, un atelier plus aſſervi que ne le ſera la commune en France, d'après les diviſions qui viennent de s'élever entr'elle & les privilégiés. C'eſt une ſemence de haine & de vengeance pour quatre générations. De bonne-foi, les parlements ne ſont plus compétents que pour juger la nobleſſe & le clergé; ils ſe ſont montrés par-tout avec trop de partialité contre le tiers état. Les magiſtrats actuels eux mêmes ſont trop bien appris, ils connoiſſent trop les uſages pratiqués dans la bonne compagnie, pour vouloir ſe porter pour juges & parties dans toutes les affaires qui ſurviendroient entre les roturiers & les privilégiés. Il n'eſt plus poſſible de s'abuſer, la corruption eſt générale, tout eſt diviſé en partis & en intérêt particulier; il eſt démontré qu'il ne peut reſter aucune ſorte d'équilibre dans la diſtribution de la juſtice, ſi les parlements ne ſont pas compoſés dans la même proportion que les Etats Généraux. Si le corps de la Nation n'eſt pas convaincu de cette vérité, ſon eſclavage eſt complet, ainſi que ſon *déficit* de cervelle. La conſidération de la dette nationale n'eſt rien en

comparaiſon de celle-ci. — Cet apperçu ſur les parlements n'attaque que leur conſtitution; il eſt ſi peu injurieux pour les magiſtrats actuels, que ſi cette conſtitution n'eſt point changée, la nation ne pourroit que perdre à avoir pour magiſtrats tout autre privilégié qu'eux ; on veut dire ſeulement que dans les circonſtances préſentes, le droit ſacré de la défenſe naturelle crie à haute voix que la commune ne peut plus confier excluſivement ſon bien, ſa vie, ſon honneur & ſon repos, à des privilégiés avec leſquels elle eſt en guerre ouverte ; guerre d'orgueil & d'intérêt ſourde à tout arbitrage. Terminons ces réflexions par une petite prophétie dont on pourra prendre date. — La conſtitution actuelle du parlement eſt l'ennemie naturelle de la *périodicité* des Etats Généraux ; elle eſt l'ennemie des états provinciaux. Si la conſtitution actuelle du parlement ſubſiſte telle qu'elle eſt, les Etats Généraux de 1789 ſeront les premiers & les derniers du regne de Louis XVI ; & la nation Françoiſe deviendra encore le jouet de toute l'Europe.

Je ne ſuis point illuminé, les principes de ſédition ne furent jamais les miens en aucun genre ; j'aime mon pays, mon Roi, je plains les hommes, je redoute la ſervitude, mais ſur-tout la ſervitude légale, & je n'ai jamais craint que ma conſcience & mes amis : il ne me reſte plus que quatre jours à vivre, & on m'aſſure que cette génération qui commence, aura plus d'énergie que nous : ſi elle pouvoit

me faire mourir sur une terre libre, & que cette terre fût ma patrie, mon dernier regard seroit un regard d'attendrissement sur elle. Mais qu'elle y prenne bien garde. Si la noblesse & le haut clergé l'emportent sur l'autorité royale ; si dans l'état actuel des choses, ils trouvent les moyens de se soustraire encore à une contribution proportionnelle, c'en est fait de la monarchie, on peut regarder l'aristocratie comme prononcée du moins par le fait. Si la famille royale, si les princes du sang n'emploient pas tous leurs efforts pour établir cette contribution égale & proportionnelle, ils n'entendent rien à leurs intérêts, ils s'abusent, ou on les trompe.

» Quod enim omnibus simul leve onus est, » si multi se substrahunt, cæteris grave, » imò intolerabile erit. Ad tolledam ergo » justam querimoniam, quietis publicæ in- » terest, & per consequens ad officium per- » tinet imperantium, ut onera publica » æqualiter ferantur. » Ce qui n'est qu'un fardeau léger quand il est porté en commun, devient non-seulement lourd, mais même insupportable, quand un grand nombre trouve le moyen de s'y soustraire : partant pour ôter tout sujet de plainte, il est de l'intérêt du repos public, & par conséquent du devoir de ceux qui gouvernent l'état, de prescrire que les charges publiques soient portées dans la plus juste égalité possible. Hobbes, *de cive*, cap. XIII, *de imperio*. Telle doit être la devise de la France.

POUVOIRS INTERMÉDIAIRES.

Sans le pouvoir du clergé, dit M..... où en ſeroit l'Eſpagne & le Portugal depuis la perte de leurs loix?..... Ils en ſeroient où ils en ſont, & ils auroient de moins le deſpotiſme du clergé, pire que l'arbitraire de la royauté. Et où en eſt la France avec tous ſes beaux pouvoirs intermédiaires? en eſt-elle moins dans le précipice? & s'ils ſe réuniſſent, croiroit-on de bonne-foi que ce fût pour l'en retirer? Ne pourroit-on pas appliquer á la France les paroles de ce Roi magnanime qui cherchoit à briſer le joug de ces fiers Romains : *Tes plus grands ennemis, Rome, ſont à tes portes.* De bonne foi, peuvent-ils ſe perſuader, leur interêt à part, que la France n'ait pas été gouvernée juſqu'à préſent au rebours du ſens commun? Que peuvent faire à ce beau royaume l'intérêt & l'orgueil de cinq à ſix mille roitelets en comparaiſon de vingt millions d'habitants?

Les puiſſances intermédiaires s'appliquent dans ce moment à inſpirer des alarmes au Roi ſur l'aliénation de ſon pouvoir. Il eſt

impoſſible, une fois que le corps de la nation ſe ſera bien concerté avec ſon chef, qu'elle puiſſe jamais lui oppoſer autant de contrariétés qu'ils en a eſſuyé de la part de tous ces corps intermédiaires. Ils firent la guerre à Louis XIV, qui fut contraint de les aſſervir. Ils rendirent la vie amere à Louis XV ; ſon regne, un des plus longs de la monarchie, a été mémorable par les efforts & les négociations continuelles dont il fallut faire uſage tout-à-tour envers tous ces pouvoirs : il firent alors beaucoup de mal par leur méſintelligence ; ils y mettoient le comble par leur réunion, ſi la nation excédée de leurs tyrannies partielles ne les avoit écartés pour ſe rallier à ſon Roi, ſon chef unique & protecteur naturel. Le concert de tous ces différents oligarques, ce qu'ils ont fait depuis dix mois, la maniere dont ils l'ont fait, eſt une choſe bien remarquable pour la royauté. Ils l'auroient réduite à de grands embarras s'ils n'avoient pas fait la même faute que Céſar : ils ont tourné trop vite ; mais on peut prédire que ſi les États Généraux ne ſont pas périodiques en France, ſous la garantie la plus ſolemnelle, ſi le Roi ne ſe fortifie pas d'une bonne conſtitution nationale, on peut prédire que l'ariſtocratie y ſera tôt ou tard prononcée.

M*** remarque que les Anglois pour favoriſer la liberté, ont ôté toutes les puiſſances intermédiaires, & il ajoute qu'ils ont bien raiſon de conſerver *cette liberté* ; *que s'ils*

venoient à la perdre ; ils seroient un des peuples les plus esclaves de la terre. Certes toute nation a de bonnes raisons pour conserver la liberté dont elle jouit ; & celles qui ont le malheur d'en être privées, ont bien raison aussi de faire tous leurs efforts pour se la procurer, elle en vaut la peine ; mais il est bien démontré qu'elles n'y parviendront jamais, tant qu'elles seront dominées par les pouvoirs intermédiaires, ce sont autant de factions dans l'état, sans cesse en opposition avec l'intérêt général ; ce sont autant de républiques qui accolent la monarchie pour l'étouffer — M.... les appelle pouvoirs intermédiaires *subordonés* : oui ; ils sont subordonnés à leurs privileges, à leurs prétentions, à l'accroissement de leur pouvoir, à leur intérêt particulier, & sur-tout à l'attrait de faire sentir leur domination. Au reste l'emple des Anglois & l'aveu de M.... que leur suppression favorise la liberté, forment une induction qui n'est pas à dédaigner. On pourroit même ajouter qu'elle est sans réplique. On voit quelquefois des Monarques qui se prêtent volontiers à des réformes nécessaires au bien de l'état : il s'en trouve qui par résultat de bonté, autant que par élan de gloire, savent renoncer au pouvoir absolu, & consentent à n'être que Roi puissant ; mais on ne verra jamais de corps intermédiaire qui puisse seulement supporter l'idée de réforme. Ils ont tous l'orgueil de la perfection : *sint ut sunt, aut non sint*, nous serons ce

que nous ſommes, ou nous ne ſerons point du tout, diſoit autrefois le général des Jéſuites. C'eſt la maxime favorite de tous les corps : leur grand malheur c'eſt d'être toujours entraînés par la multitude. Les gens ſages qui s'y trouvent n'ont jamais que le mérite d'ouvrir des avis modérés, au riſque de paſſer pour faux freres. L'influence eſt toujours pour la folle & ſotte pluralité.

Quand les Rois de France méditeroient dix fois par jour une citation qui ſe trouve dans l'eſprit des loix, ce ne ſeroit pas trop ; la voici : « Suidas dit très-bien qu'Anaſtaſe » avoit fait de l'Empire une eſpece d'ariſto- » cratie, en vendant toutes les magiſtratures ». Que ſera-ce donc de la France, où la nobleſſe eſt devenue plus vénale encore que la magiſtrature ? où la caſte des nobles eſt devenue innombrable, où l'on eſt convenu de n'admettre pour officiers dans l'armée que des gens nobles, de ne remplir tous les tribunaux ſupérieurs que de magiſtrats de la même caſte, de n'admettre à la prélature que des eccléſiaſtiques nobles ? N'eſt-ce pas ainſi qu'on ſe rend les maîtres du militaire, de l'état civil & de la religion ? Que manque-t-il à une telle ariſtocratie que le mot de ſanction ? Que le Roi de France ſe trouve en oppoſition ouverte d'intérêt avec toute cette caſte de privilégiés, c'eſt alors qu'il s'appercevra de toute l'étendue de leurs prétentions ; c'eſt alors qu'il verra s'ils ſont difficiles ſur

les moyens de les faire valoir ; c'eſt alors qu'il verra combien il eſt *impolitique* de n'avoir pour officiers dans ſon armée que des privilégiés expoſés à la tentation de raiſonner un commandement, qui dans leur langage dégraderoit leur claſſe. Pardon, je m'emporte : un gentilhomme François ne raiſonne pas le commandement ; il eſt fidele à ſa parole, il quitte le ſervice quand il ſe voit expoſé à recevoir des commandements qui contrarieroient ſa penſée. Il n'en eſt pas moins vrai qu'un Roi qui fait tomber excluſivement ſur la même caſte les emplois civils, les emplois militaires, les premiers emplois de la religion, qu'un tel monarque peut être sûr de faire courir le plus grand danger à ſa monarchie. Plus ſa nobleſſe ſera nombreuſe, plus le péril ſera imminent ; il eſt preſque impoſſible que dans les temps difficiles il ne reçoive pas la loi de cette caſte. On en pourra juger par le réſultat des Etats Généraux. C'eſt une maxime d'une vérité éternelle, il n'eſt point de Monarque, il n'eſt point de nation, fût-elle compoſée de cinquante millions d'habitants, qui puiſſe réſiſter à deux cents mille privilégiés qui occupent tous les emplois du royaume ; ces emplois leur facilitent les moyens de ſe concerter, dans le temps que les autres reſtent toujours diſperſés par les mots d'ordre & d'illégalité ; leurs emplois les placent au tour du Prince, ils ont toutes les facilités pour lui inſpirer de fauſſes démarches & ſouvent pour

lui arracher les lois les plus contraires à ſon autorité. En un mot, tout roi qui n'aura pas la liberté de nommer aux places importantes les perſonnes qu'il jugera les plus propres à les remplir, tout Roi qui ſera aſtreint à les choiſir excluſivement dans une caſte privilégiée ; ce Roi n'eſt pas monarque, il n'eſt que doge. Il eſt certain que la nobleſſe doit être diſtinguée, que les préférences appuyées du mérite lui appartiennent en quelque ſorte, mais l'excluſion détruit la monarchie & aſſervit le Roi. Son auguſte frere, dans la conduite qu'il vient de tenir à l'égard de la nation, a donné des preuves qu'il étoit non ſeulement bon François, mais qu'il entendoit parfaitement les intérêts de la Monarchie. Les exemples contraires prouvent tout au plus la facilité du caractere d'un jeune Prince qu'on aura mal conſeillé. Rendu à lui même, & aux vrais intérêts de ſa poſtérité, il eſt impoſſible qu'il ne penſe pas différemment. Ils l'auront ſurpris avec cet épouvantail qui leur eſt ſi familier, & ſur lequel ils ont fait tracer ces mots, *renverſement de la monarchie.* On ſait bien qu'ils ſeroient très fâchés de n'avoir pas un repréſentant, dont les uns & les autres ſe diſent le plus ferme appui, & ſur lequel ils peuvent faire retomber tout l'odieux de leurs entrepriſes & de leurs déprédations. Certainement ils ſont tout, ils gouvernent tout, ils conſeillent tout, tant pour le dehors que pour l'intérieur ; le tiers état n'agit que pour

remplir le tréſor-royal que ces meſſieurs ſavent ſi bien vuider. Le corps de la nation n'a à ſe reprocher que d'avoir trop long-temps enduré l'aſſerviſſement de ſon chef à tous ces corps privilégiés ; & ſi la France ſe trouve en mauvaiſe poſture, ſi elle eſt dans l'opprobre aux yeux des Nations, c'eſt bien leur ouvrage, puiſque c'eſt eux qui depuis cinquante ans ſont tout ; auſſi faut-il convenir que de tous les Rois de l'Europe, l'almanach royal eſt celui qui conduit le plus mal ſes Sujets ; il ne leur reſte plus à envahir que la finance qu'ils ont déjà par le fait, preſque tous les hauts financiers étant annoblis. Il y auroit même à parier qu'ils ne tarderont point à ſe l'approprier excluſivement, comme firent autrefois les chevaliers Romains, & alors ce ſera le comble de la ſervitude & de la vexation. Le gouvernement François ſemble avoir adopté depuis près de cent ans, la folle, l'inexplicable & l'impolitique manie de multiplier la nobleſſe ſans meſure. Il n'eſt point de particulier dans le royaume, jouiſſant de cent mille écus, qui ne trouve le moyen de ſe faire noble. Cette féconde & innombrable génération de nobleſſe moderne, confondue avec l'ancienne, lui a fait perdre de ſa conſidération. Si l'on s'étoit contenté d'entretenir cette ancienne nobleſſe dans une juſte proportion, le petit nombre des privilégiés auroit écarté juſqu'à l'idée des principales motions qu'on forme aujourd'hui contr'eux. En aviliſ-

ſant l'ancienne & bonne nobleſſe, on a en quelque façon vendu la couronne aux nobles; leur grand nombre a formé un corps ſi conſidérable, que la nation s'eſt trouvée partagée en deux, pour alimenter cette nation noble qui ſe fait gloire de n'être propre qu'à ſe battre ou à ſe divertir. Il a fallu des tréſorts inépuiſables de traitements, de gratifications, de créations de nouvelles charges, places & dignités (1). On a eu recours aux

(1) La France paie tous les ans à la nobleſſe
12000000 Pour les évêchés.
11000000 Pour les abbayes & prieurés d'hommes.
5000000 Pour les abbayes & prieurés de femmes.
4000000 Pour les canonicats poſſédés par les nobles; ajoutez le revenu des commanderies de Malte.
20000000 De penſions ſur le tréſor royal.
44000000 Pour les officiers de l'armée.

On ne peut pas évaluer tout ce que la nobleſſe tire des maiſons du Roi, de la Reine, & des maiſons des princes. On ne peut pas évaluer ce qu'elle obtient en gratifications & penſions inconnues ſur différents objets. Elle poſſede preſque toutes les terres ſeigneuriales & fiefs du royaume, tous les plus beaux domaines. Il eſt inconcevable qu'une claſſe d'hommes, ſur-tout la partie noble du clergé, qui ne parlent jamais que d'honneur & d'élévation d'ame, puiſſent deſcendre juſqu'à s'opiniâtrer à vivre dans la profuſion, aux dépens de tant de millions de malheureux réduits à la plus affreuſe miſere, par toute ſorte de mangeries. Il eſt bien étonnant que des gens ſi aimables & ſi perfectionnés veuillent faire paſſer pour ſacrifice la part de leur contribution. Qu'on juge par-là de la confiance extrême qu'ils doivent avoir en l'habitude de l'eſclavage. Ils craignent toujours qu'on ne veuille les faire paſſer pour citoyens,

impôts, puis à de nouveaux impôts, qui sans un grand produit ont achevé d'écraser la classe laborieuse & industrieuse de la nation ; pour derniere ressource on s'est livré hors de toute mesure, à ces fau- teurs, par excellence, du gaspillage, aux malheureux emprunts.

Jadis les parlements étoient en bonne posture, & pour eux & pour la nation ; ils se trouvoient en quelque façon entre la noblesse & le tiers état : on les auroit pris volontiers pour arbitres, & chacun se croyoit à-peu-près jugé par ses pairs : mais depuis que les chefs des corps privilégiés les ont pris authentiquement pour leur soutien & pour leur appui, depuis qu'ils se sont identifiés eux-mêmes avec ces corps privilégiés, ils ne sont plus compétent pour juger le corps de la nation, ils ne peuvent plus être juges que de la noblesse & du clergé.

Convient-il que les charges soient vénales ? M.... est pour l'affirmative, parce que cela convenoit à sa religion de puissances intermédiaires, dont il a été, sinon le fondateur, du moins un des plus ardents apologistes :

---

s'ils viennent à contribuer, & l'on pourroit prédire qu'ils ne paieront pas, & que les Etats Généraux du beau siecle de lumieres ne feront pas mieux que les états précédents, qu'ils feront moins encore que ceux de Tours, sous Charles VIII. En un mot, il y auroit à parier que les gens de justice & de *toute robe* y auront l'influence, c'est tout dire ; lisez le Paradis Perdu de Milton.

mais la raiſon eſt pour la négative, puiſque, ſuivant la remarque de Suidas, vendre toute les magiſtratures, c'eſt faire de l'empire une eſpece d'ariſtocratie. Cette vénalité ne peut être bonne nulle part, parce qu'elle fait faire comme un métier de famille, ce qu'on ne doit entreprendre que ſous la garantie d'une probité & d'une capacité reconnue. Dire que le haſard donnera de meilleurs ſujets que le prince, c'eſt tout au plus vouloir ſoutenir ſon ſyſtême par une épigramme contre la royauté; c'eſt rendre la condition des hommes bien triſte, que de ſoumettre ainſi les biens, la vie & l'honneur de vingt-trois millions d'individus, aux caprices du haſard. L'idée de Platon eſt plus douce & plus conſolante : c'eſt, dit-il, comme ſi dans un navire on faiſoit quelqu'un pilote ou matelot pour ſon argent. On croiroit que Platon parloit pour la choſe, & M..... pour ſa propre doctrine, qu'on pourroit adopter ſans crainte, ſi tous les hommes lui reſſembloient. Au reſte, entre le prince ou les courtiſans, & le haſard, il y a la nation; mais M.... ne l'a jamais vue dans ſes ouvrages, il ne voyoit que les puiſſances intermédiaires; encore ne les voyoit-il que d'un côté, comme il avoit vu Alexandre. Ce grand génie étoit homme, & il avoit été préſident à mortier. Avancer que la vénalité eſt bonne, parce qu'elle fait faire comme un métier de famille, ce qu'on ne voudroit pas entreprendre pour la vertu, c'eſt comme ſi

l'on disoit : le fils de M. le président ou de M. le conseiller n'a que faire de se tourmenter ; il peut être sûr qu'il sera un jour président ou conseiller, s'il est né avec les qualités qui font les H***, les d'A***, les St. F***. Tant mieux pour lui & la société, si le hasard le fait naître chétif d'esprit & de volonté, ce qui arrive souvent même dans les classes privilégiées ; ce n'est pas la faute de sa famille, mais il faut qu'il ait un état, & il jugera bien ou mal, n'en déplaise à la société ; & pourquoi ne jugeroit-il pas, puisqu'en aucun cas il ne sauroit être garant de ses jugements ? Les loix Romaines rendoient les médecins responsables de leur négligence ou de leur impéritie, parce qu'à Rome s'ingéroit de médecine qui vouloit ; mais si parmi nous s'ingere dans la magistrature qui veut, si le fils d'un marchand de draps annobli, qui aura pris ses grades en huit jours à Rheims, ou en trois ans à Paris, ce qui revient au même, s'avise d'acheter une charge de procureur du Roi d'une cour souveraine, pourquoi ne seroit-il par responsable de sa négligence ou de son impéritie ?

La vénalité des charges n'est pas bonne dans la monarchie ; non parce qu'elle rend les ordres de l'état permanents, mais parce qu'elle les amene à la prétention d'inamovibilité : or, l'inamovibilité d'un corps est un germe nécessaire de corruption, & une source intarissable d'entreprises. Nous sommes inamo-

vibles : donc nous pouvons tous oſer ; donc nous refuſerons d'enrégiſtrer toute loi qui tendroit à borner nos prétentions ou notre autorité. Ce ſeroit nous déshonorer : ce qu'on appelle abus, entrepriſe, ce ſont nos privileges ; nous les ſoutiendrons envers & contre tous. Si la puiſſance royale envoie de lettres de juſſion, nous remontrerons, nous proteſterons, nous ſuſpendrons nos fonctions, nous ferons cauſe commune avec toutes les claſſes du royaume. On pourra *nous* diſperſer ; on ne ſauroit nous détruire : nous jetterons un vernis d'infamie ſur ceux qui oſerons prendre nos places : Entreprendroit-on de procéder contre nous pour cauſe de forfaiture ? où prendra-t-on nos juges ? Nos charges ſont vénales ; comment le tréſor royal rembourſera-t-il ſoixante millions ? Encore un coup, nous ſommes inamovibles par notre conſtitution : l'exercice de la loi eſt en notre pouvoir ; elle ne ſauroit avoir de priſe ſur notre ordre. Nous n'avons à redouter que les lettres de cachet. Une fois abolies, nous ſommes bien sûrs de traiter de couronne à couronne avec la royauté. Voilà l'effet infaillible de la vénalité des charges : qu'on juge ſi elle eſt bonne dans les monarchies. Sans doute qu'un corps de magiſtrature doit être permanent, mais la diſtance eſt beaucoup plus grande qu'on ne croiroit, entre la permanence & l'inamovibilité. On ne ceſſe de réclamer les formes reçues, la conſtitution

établie, ſans ſonger que le plus ſouvent, la loi n'a eu aucune part à tous ces privileges qu'on nous préſente comme des regles fondamentales. Veut-on ſavoir comment le parlement devint perpétuel? Qu'on liſe Paſquier. On y verra : « Que la foibleſſe de cerveau du » Roi Charles VI, & les partialités des princes » furent cauſe qu'ayant leurs eſprits bandés » ailleurs, on ne ſe ſouvint plus d'envoyer » nouveaux rôles de conſeillers ; & par ce » moyen le parlement fut continué & devint » perpétuel. » Cette vénalité des charges dont on fait tant l'apologie de nos jours, mais qu'on croiroit plutôt inventée par un traitant que par un chef de la juſtice, on la croiroit peut-être établie ſur une loi fondamentale. Qu'on liſe le préſident Hainault : ſon jugement ne ſauroit paroître ſuſpect, & ſa remarque eſt digne d'attention pour le moment préſent. Voici les paroles de ce célebre magiſtrat : » Cette vénalité des » charges s'établit par le fait plutôt que par » le droit, car nous ne connoiſſons pas de » loi à ce ſujet de ce temps-là ; & même » long-temps depuis François premier, on » faiſoit encore ſerment au parlement de » n'avoir pas acheté ſon office ; tant le nouvel » uſage étoit contraire aux principes de la » magiſtrature d'alors ! »

Au reſte, la Nation ne doit jamais oublier que ſous Philippe-le-Bel, la parlement fut

le premier à saper les fondements de l'édifice féodale. En butte au mépris des seigneurs, il s'attacha à rabattre leurs prétentions, & à faire valoir le droit du Roi. Il accrédita dès-lors les vrais principes, qu'il falloit que les Rois devinssent sinon absolus, du moins plus puissants, pour que la nation fût mieux gouvernée. Depuis cette époque, il montra dans toutes les occasions tant de fermeté & tant de constance contre les entreprises de la cour de Rome, que la France lui doit une reconnoissance éternelle de n'avoir pas eu à gémir sous l'inquisition ultramontaine. Il est vrai qu'à ces époques, la magistrature n'étoit pas vénale, & qu'elle ne s'étoit pas concentrée dans une classe de privilégiés. Les beaux temps de la république Romaine n'offrent pas de plus beau moment que celui où le parlement parut devant le farouche Louis XI..... Que voulez-vous ? ..... La perte de nos charges, ou même la mort, plutôt que de trahir nos consciences, répondit la Vacquerie. A ce coup, le tyran fut étonné; il retira ses édits. Ce brave la Vacquerie avoit une maxime bien favorable au repos du parlement : il prétendoit qu'il avoit été » institué pour administrer la justice ; que » le gouvernement, la guerre & les finances n'étoient pas de son ressort ; que si le » Roi ordonnoit de s'en mêler, on devoit » obéir. » Ce magistrat savoit son affaire ;

il eſt certain qu'il ne peut y avoir d'équilibre qu'autant que les magiſtrats s'occuperont de juger, & pas d'autre choſe, que les prélats ſeront abſolument concentrés dans leur ſpiritualité, & les gens de guerre dans leur ſcience militaire.

ULTIMATUM.

Aux termes où en eſt la France, il lui faut néceſſairement ou une bonne conſtitution ſociale, ou un Roi plus puiſſant qu'il n'a été juſqu'à préſent. Il ne faut point s'abuſer ; vingt-trois millions d'hommes réunis dans le même royaame, & qui ſont devenus plus inquiets que jamais, ne peuvent être faits que pour être gouvernés. Quand ce ſeroit au rebours du ſens commun, ils doivent être gouvernés ; ici la légéreté Françoiſe doit ſe taire. Ces vingt-trois millions d'hommes ne ſeront jamais gouvernés tant qu'ils ſeront balottés entre le pouvoir royal & le pouvoir des puiſſances intermédiaires. Quand ils verront paroître tout à la fois une déclaration du Roi, qui ordonne des adiminiſtrations provinciales, & un arrêt de parlement, qui défende les adminiſtrations provinciales, où ſera-t-il, le pouvoir, pour ces hommes placés entre ces deux puiſſances ? Malheur à la nation dont le Roi qui commande à vingt-trois millions de ſujets n'a qu'une demi-puiſſance ! En un mot, le royaume de France appartient à la nation ou au Roi ; il ne ſauroit y avoir de milieu, ſi l'on veut avoir la paix ;

& ce beau royaume ſera toujours expoſé aux mouvements convulſifs de l'anarchie, tant que les puiſſances intermédiaires auront le moyen d'aſpirer au partage de l'autorité royale ; tant qu'on leur laiſſera les moyens de contrarier les meilleures opérations par le ſeul motif d'étendre leur autorité. On doit ſavoir que dans une monarchie bien ordonnée, c'eſt le peuple en corps qui regne, c'eſt le peuple qui commande ; c'eſt le peuple qui veut par la volonté d'un ſeul homme.

Dans les grandes aſſemblées, l'avis & les arrêtés du haut clergé ne ſauroient jamais tirer à conſéquence. On doit toujours regarder les prélats comme commiſſaires de la royauté. Ce ſont des êtres raiſonnables & très-aviſés qui ne vivent que d'évêchés & d'abbayes.

Or, le Roi ſeul donne ces évêchés & ces abbayes ; pour en avoir, ils en feroient un Dieu ſans balancer, dans l'eſpoir qu'il les prendroit à ſon tour pour en faire ſes anges. De plus, il eſt des circonſtances où ils ont beſoin d'appui plus que jamais. Dans un moment où la nation ſe trouveroit aſſemblée par le moyen de ſes députés ; ſi par leur conduite autant que par leurs dédains, ils avoient aigri ces députés, & qu'ils s'engageaſſent entr'eux à ne plus payer la dîme & à demander au Roi, qu'il fût pourvu à la ſubſiſtance des miniſtres des autels d'une maniere moins onéreuſe pour la triſte, l'infortunée & l'indigente agriculture Françoiſe ;

il ſeroit bon, en pareil cas, de ſe rendre l'autorité royal propice, afin qu'elle continuât de faire vivre dans la profuſion une compagnie compoſée de cent quarante membres qui ne produiſe rien, pour la ruine de toute la claſſe laborieuſe qui produit tout, & qui meurt de faim.

Les mal-intentionnés voudroient nous mener par des lieux détournés, ils s'appliquent, dans ce nomment-ci à répandre que ce ſont les philoſophes qui ont jeté la nation dans l'abyme où elle eſt plongée. Les fripons miniſtériels & leurs adhérents, toujours puiſſants & en très-grand nombre, ont cru qu'ils pouvoient, la tête haute, tout entreprendre, & ils ont tout entrepris. On pourroit, tout au plus, reprocher aux philoſophes d'avoir pris la liberté de dire avec énergie ce que les autres faiſoient avec audace. Mais le premier à qui l'on puiſſe faire ce reproche c'eſt à un philoſophe privilégié, c'eſt à l'immortel Monteſquieu. C'eſt lui qui a fait une révolution dans les eſprits; c'eſt lui qui a introduit la liberté de penſer ſur la grande adminiſtration, ſur l'eſprit des loix. Au reſte, on fait plus d'honneur aux philoſophes qu'ils ne méritent. Veut-on ſavoir quelle eſt la véritable cauſe de tous nos maux? C'eſt le luxe, qui, depuis le temps de la régence, s'eſt débordé comme un torrent dans tous les états & dans toutes les provinces; c'eſt lui qui a corrompu la philoſophie & les philoſophes, la

religion & ſes miniſtres, & nous, tous tant que nous ſommes, dont il n'a fait que de grands enfants, uniquement occupés à faire de petites chapelles pour ſe déſennuyer. A commencer par tous ces chefs de l'égliſe, n'eſt-ce pas une choſe monſtreuſe en chriſtianiſme, que la maniere folle & bizarre avec laquelle on entaſſe ſur leurs têtes richeſſes ſur richeſſes ? Et donner deux cents mille livres de revenu à un ſucceſſeur des apôtres, n'eſt-ce pas, ſuivant les principes de Saint Paul, joindre un cadavre à un corps vivant ? Vous n'avez plus en France, ni religion, ni philoſophie, ni patrie, ni principes, ni loix ; & pour ceux qui croient à la reſtauration, ils en ont pour plus de vingt ans, avant qu'ils ayent un peu de tout cela ; tant les racines de la corruption générale ſont profondes ! Si quelque choſe vous ſauve des horreurs de l'anarchie, c'eſt que vous êtes médiocres pour le mal comme pour le bien. Le ſeul & unique mobile qui vous reſte pour le préſent, c'eſt l'amour de l'argent, & ſon compagnon, l'amour de la ſotte & plate gloriolle. Vous ne formez plus qu'un aſſemblage informe de marchands de modes & de chétifs agioteurs d'argent & d'affaires de toute eſpece. Vous n'êtes faits que pour amuſer les nations ; & ſi vous n'y prenez garde, vous allez devenir la récréation de vos voiſins.

C'eſt ici qu'il faut démaſquer la ruſe infernale des anti-nationaux, qui font fabriquer

des brochures dans lesquelles ils renversent tout : ils répandent ensuite que ces productions empoisonnées sont l'ouvrage des philosophes, c'est-à-dire, de la commune, car ils lui font l'honneur de croire qu'elle seule peut produire des philosophes. On lit dans une de ces brochures, les mots suivant : *Et supposez que vous conserviez un Monarque.....* Oui, rusé calomniateur, le coprs de la nation conservera toujours son monarque comme son unique soutien ; il le conservera plus puissant qu'il n'étoit, en le débarrassant de tous ces déprédateurs, qui, à l'abri de son autorité surprise ou séduite, ont jusqu'à présent gaspillé tout le Royaume, sans honte ni pudeur. Le corps de la nation chérira & respectera toujours ses souverains ; il ne les pillera pas, il ne s'appliquera point à les dégrader, à les avilir, & à les rendre méprisables & odieux dans la capitale & dans les provinces par des imputations calomnieuses, folles & extravagantes. Le corps de la nation n'est pas intriguant ; il sait qu'il est nécessaire pour la grande & bonne police, d'aimer & d'estimer ses souverains.

FIN.